

**I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 17  
FEVRIER 2012**

**Vote : Pour à l'unanimité**

**II – COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS DU MAIRE**

- **Décision N°2012 - 004** : Signature d'un contrat de prêt avec DEXIA CREDIT LOCAL – Refinancement du prêt MON91236CHF001 vers un taux fixe.

- **Décision N°2012 – 005** : Signature d'un marché pour le nettoyage par hydrocurage des réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées de la ville de COURPIERE avec l'entreprise ACVV.

- **Décision N°2012 – 006** : Signature d'un marché pour l'exploitation de la station d'épuration de Courpière, des 8 mini-stations des villages et des 3 postes de relevage avec l'entreprise VEOLIA.

- **Décision N°2012 – 007** : Signature d'un marché pour la fourniture et la livraison de produits d'entretien et de nettoyage » - 3 lots :

**Lot 1 « Hygiène des textiles – Hygiène en restauration – Hygiène des sols – Hygiène industrie – Hygiène générale »** : L'entreprise DETERCENTRE ET CLEOR est retenue.

**Lot 2 « Hygiène des sanitaires »** : L'entreprise SODEVI est retenue.

**Lot 3 « Sacs poubelles et gants »** : L'entreprise DETERCENTRE ET CLEOR est retenue.

**III – AFFAIRES FINANCIERES**

**III/1 – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011 – BUDGET PRINCIPAL**

**Vote** : Pour : 19 Contre : 6 (M. ZELLNER, J. SUAREZ, D. ATGER, P. FONLUPT, P. CAYRE, C. MAZELLIER)  
Abstention: 1 (M. OSORIO)

**III/2 – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011 – BUDGET ANNEXE DE L'EAU**

**Vote** : Pour : 20 Contre : 6 (M. ZELLNER, J. SUAREZ, D. ATGER, P. FONLUPT, P. CAYRE, C. MAZELLIER)

**III/3 – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011 – BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT**

**Vote** : Pour : 20 Contre : 6 (M. ZELLNER, J. SUAREZ, D. ATGER, P. FONLUPT, P. CAYRE, C. MAZELLIER)

**III/4 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL – BUDGET PRINCIPAL**

Déclare que le Compte de Gestion du Budget Principal de Monsieur le Receveur pour l'année 2011, certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**Vote : Pour à l'unanimité**

**III/5 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL – BUDGET DE L'EAU 2011**

Déclare que le Compte de Gestion du Budget de l'eau de Monsieur le Receveur pour l'année 2011, certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**Vote : Pour à l'unanimité**

**III/6 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL – BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT 2011**

Déclare que le Compte de Gestion du Budget de l'assainissement de Monsieur le Receveur pour l'année 2011, certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**Vote : Pour à l'unanimité**

**III/7 – AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET PRINCIPAL**

Article 002 (fonctionnement recettes)  
- Résultat de fonctionnement reporté : 279 713.73€  
Article 1068 (investissement recettes)  
- Excédent de fonctionnement capitalisé : 270 000.00€  
Article 001 (investissement dépenses)  
- Résultat d'investissement reporté : 60 357.59€

**Vote : Pour : 25 Abstention : 1**

**III/8 – AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET ANNEXE DE L'EAU**

Article 002 (fonctionnement recettes)  
- Résultat de fonctionnement reporté : 42 874.88€  
Article 1068 (investissement recettes)  
- Excédent de fonctionnement capitalisé : 55 015.70€  
Article 001 (investissement recettes)  
- Résultat d'investissement reporté : 131 694.48€

**Vote : Pour : 25 Abstention : 1  
(P. FONLUPT)**

**III/9 – AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT**

Article 1068 (investissement recettes)  
- Excédent de fonctionnement capitalisé : 83 528.47€  
Article 001 (investissement recettes)  
- Résultat d'investissement reporté : 240 215.86€

**Vote : Pour à l'unanimité**

**III/10 – VOTE DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX – ANNEE 2012**

Pas d'augmentation des taux pour 2012.

	Taxe d'habitation	Foncier bâti	Foncier non bâti
Taux 2011	12.05 %	19.19 %	64.53 %
Taux 2012	12.05 %	19.19 %	64.53 %

**Vote : Pour à l'unanimité**

**III/11 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2012 – BUDGET PRINCIPAL**

**Vote** : Pour : 20 Contre : 6 (M. ZELLNER, J. SUAREZ, D. ATGER, P. FONLUPT, P. CAYRE, C. MAZELLIER)

**III/12 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2012 – BUDGET EAU**

**Vote** : Pour : 20 Contre : 6 (M. ZELLNER, J. SUAREZ, D. ATGER, P. FONLUPT, P. CAYRE, C. MAZELLIER)

**III/13 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2012 – BUDGET ASSAINISSEMENT**

**Vote** : Pour : 20 Contre : 6 (M. ZELLNER, J. SUAREZ, D. ATGER, P. FONLUPT, P. CAYRE, C. MAZELLIER)

**III/14 – FIXATION DES TARIFS 2012 DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT ET DES BRANCHEMENTS D'ASSAINISSEMENT**

1°) **Fixe** les tarifs de l'eau, de l'assainissement et des branchements d'assainissement de l'année 2012 comme suit :

		Tarif 2011	Tarif 2012 HT	
<b>Eau</b>	<b>Abonnés de la commune de COURPIERE</b>			
	Abonnement lorsque la consommation est inférieure à 1.000 m <sup>3</sup>	42,05	42,05	
	Abonnement lorsque la consommation est supérieure à 1.000 m <sup>3</sup>	84,69	84,69	
	Prix de l'eau au mètre cube (TVA 5,5%)	0,92	0,94	
	<b>Abonnés de la commune de VOLLORE-VILLE</b>			
	Abonnement lorsque la consommation est inférieure à 1.000 m <sup>3</sup>	37,85	37,85	
	Abonnement lorsque la consommation est supérieure à 1.000 m <sup>3</sup>	76,22	76,22	
	Prix de l'eau au mètre cube	0,83	0,85	
	<b>Taux de la redevance de l'assainissement (m<sup>3</sup> d'eau consommée) (TVA 7%)</b>		1,35	1,38
	<b>Branchements d'assainissement</b>	<b>Tarif des branchements du service assainissement (en l'absence de devis précis par le service municipal)</b>		
1°) branchement réalisé par des employés municipaux du service pour une longueur de 6 ml posée à une profondeur moyenne de 1,50 m		729,30	765,77	
	2°) branchement effectué par l'entreprise chargée de la construction d'un tronçon du réseau dans le cadre d'un programme de travaux subventionnés :			

- 1 <sup>er</sup> branchement (TVA 7 %)	310,20	<b>322,01</b>
- 2 <sup>ème</sup> branchement et suivant (TVA 7 %)	403,92	<b>424,12</b>
Lorsqu'un branchement aura une longueur supérieure à 6ml, le mètre linéaire d'installation supplémentaire sera décompté à : (Prix HT, et TVA à 7 %)	40,80	<b>42,84</b>

**Vote : Pour à l'unanimité**

### III/15 – VOTE DES SUBVENTIONS 2012

Monsieur le Maire propose d'attribuer pour l'exercice 2012 les subventions telles que figurant dans le tableau ci-dessous :

DEMANDES DE SUBVENTIONS	2012
ACPG - CATM	210,00 €
ACVB	403,00 €
ADMR	
ANCIENS DU COURS COMPLEMENTAIRE	150,00 €
AINES DE LA DORE	1 291,00 €
AMICALE DU MEGAIN	446,00 €
AMICALE PHILATELIQUE	201,00 €
AMIS DE LIMARIE	417,00 €
ARC EN CIEL	407,00 €
ART CULTURE ET PATRIMOINE	594,00 €
A.I.A. ESPACE LOISIRS	0,00 €
RELAIS JEUNES 15/17 ANS	0,00 €
A.I.A. MUSCULATION	5 000,00 €
COURPIERE CINEMA	2 500,00 €
BIBLIOTHEQUE ECOLE PUBLIQUE	300,00 €
BOXING CLUB	187,00 €
CAC FONCTIONNEMENT	1 700,00 €
CAC ROSIERE	14 000,00 €
CIBI ABELLE	71,00 €
COMITE DE JUMELAGE	10 200,00 €
COMITE DES ŒUVRES SOCIALES	10 000,00 €
CONJOINT SURVIVANT	100,00 €
COURPIERE EQUITATION	540,00 €
COURPIERE NUMISMATE	72,00 €
DONNEURS DE SANG BENEVOLES	166,00 €
DOMISOL ECOLE DE MUSIQUE	1 559,00 €
ECURIE CHIGNORE	487,00 €
FNACA	298,00 €
FOYER LAIC	5 616,00 €
GYM TONIC	261,00 €
LA CLEF	150,00 €
LA RUCHE MAISON DE RETRAITE	250,00 €
LES CAMPAROS	411,00 €
LES CANOTIERS	741,00 €
LES COPAINS D'ABORD	409,00 €
LES DOIGTS AGILES	142,00 €
ŒUVRES PUPILLES ORPHELINS SAPEURS POMPIERS	180,00 €
PAS A PAS (DANSE)	1 322,00 €
PAYS DE COURTESSERRE	624,00 €
PETANQUE DE LIMARIE	593,00 €
PETANQUE DU FOIRAIL	522,00 €
RAVALEMENT DE FACADES	6 000,00 €
RESTOS DU CŒUR	560,00 €
SOCIETE DE BOULES	101,00 €
SOCIETE DE CHASSE	450,00 €
SOCIETE DE PECHE	450,00 €
TEAM DORE EVASION	776,00 €
TENNIS CLUB COURPIEROIS	1 780,00 €
UNION DES SAPEURS POMPIERS	3 600,00 €
USC	9 123,00 €

VIEILLES SOUPAPES	84,00 €
RESTES A REALISER	0,00 €
COURPIERE COUNTRY CLUB	562,00 €
LES MAINS CREATIVES	464,00 €
FLASH TEAM JUNIORS	150,00 €
AUTRES	13 380,00 €
<b>TOTAL :</b>	<b>100 000,00 €</b>

**Vote : Pour : 18 Abstention : 1 (S. CHAMBADE) - Ne participent pas au vote : 7 (M. ZELLNER, Mme SUAREZ, M. ATGER, M. FONLUPT, M. CAYRE, Mme MAZELLIER, M. LAVEST)**

### III/16 – CONVENTION PRECAIRE AVEC LA SOCIETE CRIT

Le Conseil municipal accepte les termes de la convention précaire et révocable avec la société CRIT.

**Vote : Pour : 21 Abstention : 5 (M. ZELLNER, J. SUAREZ, D. ATGER, P. FONLUPT, P. CAYRE)**

### III/17 – VENTE DE LA BALAYEUSE APPLIED 525

Accepte de vendre la balayeuse Applied 525 au prix de 7 500.00 € à la société CEP Industrie – Route de Tremblant – 63550 Saint Rémy sur Durolle.

**Vote : Pour à l'unanimité**

### III/18 – TARIFS DE MISE A DISPOSITION DES SERVICES MUNICIPAUX ET DES ENGINS – TRANSPORT DE MATERIEL POUR LES ECOLES

Fixe le tarif de 40 €/heure (camion 3T5) dans le cadre de la mise à disposition des services municipaux et des engins à la CCPC pour le transport de matériel pour les écoles.

**Vote : Pour à l'unanimité**

### III/19 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE COURPIERE ET LA COMMUNE DE COURPIERE

1°) **Valide** la convention de mise à disposition de services entre la Commune de COURPIERE et la Communauté de Communes du Pays de Courpière pour l'année 2012.

2°) **Autorise** Monsieur le Maire à signer cette convention.

**Vote : Pour à l'unanimité**

### III/20 – REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Fixe la redevance d'occupation du domaine public par une terrasse couverte d'un barnum, à 2 €/m<sup>2</sup>/mois (tout mois commencé est dû).

**Vote : Pour à l'unanimité**

## IV – AFFAIRES GENERALES

### IV/1 – ELECTION DE LA ROSIERE 2012 (VOTE A BULLETIN SECRET)

**Vu** les dispositions du legs MORIN-FOURNIOUX pour l'élection de la Rosière,

**Vu** les candidatures enregistrées ci-après pour l'élection de la Rosière 2012,

NOM / PRENOM	AGE (Au jour du Conseil)
DUCROS Emilie	17 ans
DUGAIT Marjolaine	19 ans
DUPIN Wendy	17 ans
MICHEL Gwladys	18 ans
PFEIFFER Laurette	19 ans
VOILLAT Fabienne	17 ans

**Indique** que Mademoiselle Gwladys MICHEL est élue à la majorité, Rosière 2012.

### IV/2 – ADHESION A L'ASSOCIATION CHARTE NATURE ATTITUDE

**Décide** l'adhésion à l'association Charte Nature Attitude, et **désigne** Monsieur André IMBERDIS en tant qu' élu référent de la commune.

**Vote : Pour à l'unanimité**

## V – AFFAIRES URBAINES ET TRAVAUX

### V/1 – **DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER (DIA) – POUR INFORMATION**

#### V/2 – **CLASSEMENT DE LA PARCELLE BL 763 DANS LE DOMAINE PUBLIC**

1°) Classe la parcelle BL n°763 dans le domaine public communal,  
2°) **Donne** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires à la procédure de classement de cette parcelle dans le domaine public.

**Vote : Pour à l'unanimité**

#### V/3 – **CLASSEMENT DE LA PARCELLE BM 381 DANS LE DOMAINE PUBLIC**

1°) Classe la parcelle BM n°381 dans le domaine public communal,  
2°) **Donne** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires à la procédure de classement de cette parcelle dans le domaine public.

**Vote : Pour à l'unanimité**

#### V/4 – **CLASSEMENT DE LA PARCELLE ZY 279 DANS LE DOMAINE PUBLIC**

1°) Classe la parcelle ZY n°279 dans le domaine public communal,  
2°) **Donne** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires à la procédure de classement de cette parcelle dans le domaine public.

**Vote : Pour à l'unanimité**

#### V/5 – **CONVENTION AVEC LE SIEG POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC SUR LE CHEMINEMENT PIETONNIER DE L'AVENUE COUBERTIN A LA RUE GARDETTE**

1°) **Approuve** l'avant projet des travaux d'éclairage public de mise en œuvre de l'éclairage public sur le cheminement piétonnier entre l'Avenue Coubertin et la Rue Gardette, à Courpière.

2°) **Fixe** la participation de la commune au financement des dépenses à **14 000 € HT** et d'autoriser Monsieur le Maire à verser cette somme, après réajustement en fonction du décompte définitif, dans la caisse du Receveur du S.I.E.G.

3°) **Accepte** les modalités de paiement exposées ci-dessus.

4°) **Confie** la réalisation de ces travaux au SIEG du Puy-de-Dôme.

5°) **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de financement de travaux d'éclairage public d'intérêt communal avec le SIEG et tout autre document relatif à cette procédure.

**Vote : Pour à l'unanimité**

#### V/6 – **CONVENTION AVEC LE SIEG POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC SUR LE PARKING DES LAUDENS SITUE RUE JEAN ZAY**

1°) **Approuve** l'avant projet des travaux d'éclairage public de mise en œuvre de l'éclairage public au Parking des Laudens situé Rue Jean Zay, à Courpière.

2°) **Fixe** la participation de la commune au financement des dépenses à **5 500 € HT** et d'autoriser Monsieur le Maire à verser cette somme, après réajustement en fonction du décompte définitif, dans la caisse du Receveur du S.I.E.G.

3°) **Accepte** les modalités de paiement exposées ci-dessus.

4°) **Confie** la réalisation de ces travaux au SIEG du Puy-de-Dôme.

5°) **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de financement de travaux d'éclairage public d'intérêt communal avec le SIEG et tout autre document relatif à cette procédure.

**Vote : Pour à l'unanimité**

#### V/7 – **MARCHE DE TRAVAUX AMENAGEMENT DU PARKING DES LAUDENS : CHOIX DE L'ENTREPRISE**

**Considérant que** l'analyse et le choix du prestataire par les membres de la Commission d'Appel d'Offres du 22/03/2012 et du 29/03/2012 font ressortir l'offre suivante :

Entreprise	Montant HT
Groupement COLAS/DIRICKX	229 456.90 €

1°) **Choisit** le candidat présentant l'offre économiquement la plus avantageuse sur proposition de la commission d'appel d'offres du

29/03/2012, pour la réalisation de l'aménagement du Parking des Laudens pour un montant de 229 456.90 € HT.

2°) **Donne** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer le marché, suivre son exécution et effectuer l'ensemble des démarches administratives en découlant.

3°) **Dit que** les crédits seront prévus aux budgets 2012.

**Vote : Pour à l'unanimité**

#### V/8 – **SUBVENTIONS AMENDES DE POLICE**

**Considérant** que dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police en matière de sécurité routière, la Commune de Courpière souhaite réaliser un programme d'aménagement pour l'aménagement d'un parking scolaire situé Rue Jean Zay :

#### Détail estimatif des travaux coût HT

Aménagement du Parking des Laudens 237 575,00 €

#### Plan de financement

Subvention Amendes de police (30% du montant HT, plafonnée à 7500 €)	7 500,00 €
Fond de concours Communauté de Communes du Pays de Courpière	60 000,00 €
Fonds propres	170 075,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>237 575,00 € HT</b>

**Sollicite** de l'Assemblée Départementale une subvention pour le projet global d'aménagement au titre de la répartition du produit des amendes de police.

**Vote : Pour à l'unanimité**